

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

ERES MULTIGESTION MODERE - Part A

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières soumis au droit français et géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

Nom du produit | ERES MULTIGESTION MODERE

Nom de l'initiateur du PRIIP | Eres gestion

Code ISIN | FR0011091719

Site internet | www.eres-group.com/eres-gestion

Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Eres gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés | 12/02/2024

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type | ERES MULTIGESTION MODERE (ci-après le « FCP ») est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement.

Durée | Le FCP a été créé le 23/09/2011 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs | Le FCP a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence composé de 75% Morningstar Euro Zone 1-3 treasury Bond GR + 15% ICE Bofa EUR Corporate 1-3 ans + 5% Morningstar Developed Markets Eurozone Target Market Exposure NR EUR + 5% Morningstar Global Target Market Exposure NR EUR (dividendes et/ou coupons réinvestis) sur une durée de placement recommandée de 2 ans minimum. Ce fonds cherche à améliorer la rentabilité d'un placement court terme par une gestion active de son exposition au risque action dans la limite de 30%. En période jugée défavorable pour les actions, le comité de gestion pourra décider d'exposer la totalité du portefeuille au marché obligataire et/ou monétaire.

Les investissements sont réalisés dans des OPCVM, dont ETF, de plusieurs sociétés de gestion et de toutes classes d'actifs.

Ces investissements et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marchés, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la Société de Gestion. Le processus de gestion du FCP repose sur une sélection d'OPCVM, dont ETF, dont la combinaison est issue de la grille d'allocation définie par la Société de Gestion et qui précise le pourcentage investi dans chaque OPCVM. Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner la grille d'allocation des différents OPCVM sous-jacents et le cas échéant pour la faire évoluer dans les limites d'exposition du FCP indiquées ci-dessous.

Fourchettes d'exposition du FCP via les OPCVM qu'il détient et par rapport à son actif net : Actions de 0% à 20% - obligations de 80% à 100% dont 30% maximum d'obligations spéculatives et jusqu'à 80% monétaire - fourchette de sensibilité de la poche obligataire de -3 à +3 - change de 0% à 20% (hors Union Européenne) - marchés émergents de 0% à 10%.

Indicateur de référence | 75% Morningstar Euro Zone 1-3 treasury Bond GR + 15% ICE Bofa EUR Corporate 1-3 ans + 5% Morningstar Developed Markets Eurozone Target Market Exposure NR EUR + 5% Morningstar Global Target Market Exposure NR EUR (dividendes et/ou coupons réinvestis)

Investisseurs de détail visés | La part est ouverte à tous les souscripteurs. Le fonds est destiné à tous souscripteurs personnes physiques ou personnes morales souhaitant investir dans un OPCVM diversifié privilégiant une gestion prudente de ses actifs tout en acceptant de s'exposer aux risques des marchés sur une période de 2 ans minimum. Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / US Person, selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Affectation des revenus | Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats | Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés chaque jour auprès de CACEIS Bank dans les conditions prévues par ce dernier, à charge pour celui-ci de transmettre ces informations à la Société de Gestion chaque jour avant chaque jour avant 10H30. Ils sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France. Date de règlement/livraison J+2.

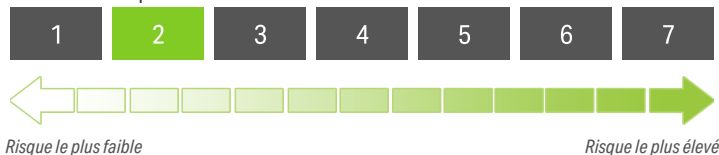
Fréquence de valorisation | La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Dépositaire | CACEIS Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toute autre information pratique et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles en français sur notre site internet www.eres-group.com/eres-gestion ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 2 années.

⚠ Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce FCP par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce FCP enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce FCP dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 2 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 360 €	7 790 €
	Rendement annuel moyen	-16.40%	-11.74%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 940 €	8 830 €
	Rendement annuel moyen	-10.60%	-6.03%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 910 €	9 890 €
	Rendement annuel moyen	-0.90%	-0.55%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 120 €	10 910 €
	Rendement annuel moyen	11.20%	4.45%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2020.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2016.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du FCP sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du FCP. Par conséquent, le défaut d'Eres gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCP.

L'investissement dans le FCP ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du FCP ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	218 €	339 €
Incidence des coûts annuels (*)	2.18%	1.69% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.14% avant déduction des coûts et de -0.55% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCP afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.19% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	118 EUR*
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

*Ce montant est calculé sur la base d'un investissement de 9 900 EUR, soit 10 000 EUR diminué des coûts d'entrée de 100 EUR.

Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée | supérieure à 2 ans.
La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCP. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne retraite. Vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période de détention recommandée, ou conserver votre investissement plus longtemps.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres gestion, Service Réclamations au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02 ou un email à l'adresse électronique contact@eres-group.com.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : [traitement-des-reclamations.pdf \(eres-group.com\)](#).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce FCP est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le prospectus du FCP ou sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.

Le prospectus, les derniers documents périodiques et d'autres documents d'informations relatifs au FCP sont disponibles en français sur le site internet www.eres-group.com/eres-gestion, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

Fiscalité | La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCP pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Performances passées | Les informations relatives aux performances passées réalisées les 10 dernières années sont disponibles sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.

Scénarios de performance | Les scénarios de performance sont mis à jour chaque mois. Vous pouvez consulter l'historique des scénarios sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou retraite, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.